



# SNETAP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public  
*Fédération Syndicale Unitaire*

*Secteur Pédagogie et Vie Scolaire*

---

Paris, le 28 juin 2023,

**À Monsieur Benoît BONAIMÉ,  
Directeur Général  
DGER**

Monsieur le Directeur Général,

Les évaluations, imposées à la rentrée 2018, en classe de Seconde générale, technologique et professionnelle par le Ministère de l'Éducation Nationale et appliquées dans l'Enseignement Agricole seront à nouveau mises en œuvre à la rentrée 2023. Le SNETAP-FSU continue de considérer que ces tests constituent une perte de temps. Ils interpellent quant à la considération renvoyée aux enseignant.es totalement spectateur.trices de ceux-ci sans que jamais nationalement, régionalement ou localement, un bilan en soit fait ou donne lieu à des dispositifs pédagogiques spécifiques.

Nous remarquons également qu'à la différence de l'Éducation Nationale, les élèves de Première année de CAPA en sont exclu.es par la Note de service du 14 juin 2023 de l'Enseignement Agricole Public.

De plus, cette même Note de service insiste sur le caractère impératif de l'application de celle-ci (« ... actions à mettre impérativement en œuvre ..., avec la plus grande attention. »). Pour rappel, ce dispositif ne s'appuie sur aucun texte réglementaire mais s'est inscrit dans le cadre d'une réforme du lycée et du baccalauréat que nous avons dénoncée.

Depuis leur mise en œuvre, nous réitérons nos nombreuses questions (connaissance des questions par les enseignant.es concerné.es, résultats précis et individuels de nos élèves, moyens mis en œuvre pour réaliser ces tests, lieu de stockage de ces tests, ...) et demandons toujours un bilan à l'échelon national pour l'Enseignement Agricole Public. Malgré nos relances annuelles, nos sollicitations sont restées sans suite. Permettez-nous donc de douter une nouvelle fois de l'efficacité de ces tests ?

Nous continuons de considérer que ces évaluations n'ont que peu d'intérêt pour la progression pédagogique des enseignant.es qui sont des professionnel.les et qui sont eux-mêmes capables de construire des évaluations-tests de positionnement ; qu'aucune utilisation n'est faite par l'administration de ces données nationales, régionales pour introduire des dédoublements significatifs en Accompagnement Personnalisé ou dans les disciplines concernées ; que le dispositif prévu à l'Éducation Nationale et intitulé "heures de consolidation de mathématiques" n'est même pas prévu dans l'Enseignement Agricole Public ; que la mise à niveau (30 heures en 2nde pro) est largement insuffisante pour accompagner les élèves en difficultés.



Pour le bon déroulement de l'opération, chaque établissement nommera :

- Un responsable de la coordination chargé de la planification des opérations d'évaluation, (qui n'est pas nécessairement un enseignant) ;
- Un accompagnant numérique chargé en amont de la préparation des conditions matérielles de la passation et de l'assistance informatique pendant l'épreuve ;
- Au moins un administrateur de test, responsable de chaque épreuve et de sa passation.

Là encore, le SNETAP-FSU déplore la surcharge de travail supplémentaire qui incombera à ces agent.es.

Pour toutes ces raisons, nous demandons une nouvelle fois la suspension de ces évaluations, considérant qu'elles n'ont pas d'intérêt pour la progression pédagogique des enseignant.es.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Général, en notre dévouement le plus sincère pour l'Enseignement Agricole Public.

**Pour le SNETAP-FSU,**

**Angélique BOURDALLÉ**

**Secrétaire Générale Adjointe en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire**

**Yoann VIGNER**

**Secrétaire national en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire**